



Comité syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan

Procès Verbal du Comité syndical du 18 février 2025

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 30 (dont 31 votants)

Date de convocation : 8 février 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix-huit février à quatorze heures trente, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Philippe LUCOTTE, Danielle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Dominique BOUISSON, (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN (pouvoir de Véronique ILLIG), Catherine SADON (pouvoir de Jean-Michel PETREAU), Bernard CLERC, (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Gérard SAGETAT, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PETREAU, Jean-Marie VIRELY, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois)

Le Comité syndical débute à 14h30.

Laurence PORTE est désignée Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 20 décembre 2024

Il est procédé à l'appel des délégués. Le quorum étant réuni, Patrick MOLINOZ propose de débiter ce Comité syndical par l'adoption du procès-verbal du précédent comité. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

I. Informations/communications

1) Présentation de l'association « Pirouette cacahuète »

Depuis 2006, l'Association Pirouette Cacahuète expérimente avec différents acteurs une multitude d'actions pour permettre à tous les publics de mieux comprendre leur environnement proche (de l'intérieur du foyer au quartier, de la ville à la nature environnante) et d'y agir de façon concrète. L'association propose notamment d'aller à la rencontre des publics là où ils se trouvent (pieds d'immeuble, commerces, écoles, centres de loisirs, lieux de travail...), de proposer des activités en lien avec l'environnement avec des approches pédagogiques et des formes variées pour que chacun trouve sa porte d'entrée, ou encore de créer des outils et démarches pédagogiques permettant au public d'acquérir des connaissances dans le plaisir et l'échange ainsi qu'une vision globale du développement durable.

Cécile ARTALE, directrice de Pirouette Cacahuète : 5 salariés. Budget 200 000 €, financée par la Région, le CD21, la DRJVA et la DREAL ; Travail sur un axe nord sud, et commence à l'ouest.

Actions pédagogiques :

Dispositif **Agissons pour la Nature** sur le thème des petites bêtes et sur les oiseaux. Créer un lien avec la nature, connaître son environnement. Animation dans les déchetteries pour que les gens fassent du compostage. Varier les approches pédagogiques, le plaisir d'apprendre. Parcours de motricité, biodiversité, eau, déchets, air intérieur. Être en veille des nouvelles thématiques.

Les **aires terrestres éducatives**, dispositif national, accompagner un enseignant pendant au moins 2 ans, pour que les enfants réfléchissent à des actions, et comprendre le rôle du Conseil Municipal.

Concept pédagogique « **L'école du dehors** » : former les enseignants, à enseigner les maths, français, histoire avec la nature. Tenir compte des enjeux environnementaux. www.cpie-pays-de-bourgogne.com

Végétalisation des espaces publics : jardins partagés, jardins forêt (mêler des comestibles. Travail sur les places de village. Il manque souvent des lieux où les habitants se retrouvent).

Le Drôle de Jardin : pour expérimenter des choses notamment dans les cours d'école, des grands jeux. Méthodologie sur les cours d'écoles : préparation technique, concerter et coconstruire avec les enfants sur les enjeux d'eau, dérèglement climatique et biodiversité. On peut aussi parler de santé, renforcement système immunitaire. Il peut y avoir un temps de concertation avec les parents. La cour peut être un lieu où travailler la motricité, endroit calme. Travail sur la haie, travail pédagogique derrière. On construit la maquette avec l'équipe pédagogique. Avec les contraintes budgétaires. l'idée est de planter avec les enfants et expliquer pourquoi on met telles essences pour les oiseaux.

Accompagnement de Territoire sur une thématique pour les familles le week-end ou dans les écoles. Impliquer un maximum d'acteurs. Travail avec le collège de Montbard, développer des projets autour du développement durable. Pratique pédagogique plus basée sur le jeu. On accompagne les bailleurs sociaux (CDC habitat), jeux des couloirs, les lieux communs pour que les personnes se rencontrent, échange de matériel, mise en commun. Zoom sur Osons la nature : lieux importants dans la commune, difficultés rencontrées, atelier participatif avec l'ensemble du Conseil Municipal. On va proposer différentes choses en fonction de ce qu'on voit. Idée est d'arriver sur des projets qui ont déjà été pré-validés par les élus. Voir ce qui leur parle, et leur éventuelle implication future. Les accompagner sur les demandes de subventions. Projet Montbard, VNF en cours.

Patrick MOLINOZ remercie Cécile ARTALE pour son intervention. Il précise qu'il y a beaucoup d'acteurs associatifs sur le territoire, Pirouette cacahuète est une association connue depuis de nombreuses années. Fil rouge de la défense de l'environnement.

Laurence PORTE indique qu'il est essentiel d'avoir un accompagnement professionnel. Facilite le bon déroulement, même s'il y a beaucoup de réflexion globale à avoir. Permet de voir les choses sereinement.

Patrick MOLINOZ invite les collectivités qui souhaiteraient mener des actions en lien avec l'environnement à s'adresser à l'association.

www.pirouette-cacahuete.net

2) Présentation de l'association « La Ville à joie »

L'association Ville à joie Ville à Joie est une initiative solidaire qui rassemble des jeunes qui veulent faire revivre les villages et qui se déplacent dans un territoire rural pour y organiser une tournée de plusieurs événements. Le principe consiste à aller dans les petits villages de moins de 500 habitants, et à transformer la place du village comme une guinguette à l'ancienne, avec des stands de la vie quotidienne, test de la vue, démarches administratives... Mélanger aspect convivial et faire de la lutte contre le non recours, car c'est loin ou sur l'ordinateur. Avec supervision des collectivités territoriales pour le montage et les animations. Test de diabète, glycémie, France Services, stand isolation, aide France Revov. Plateforme de répit pour les aînés, sport. En première partie, les gens déambulent sur les stands. Ensuite les habitants se retrouvent autour d'animations. Le Flyer est distribué dans les boîtes aux lettres par la mairie, sur les réseaux sociaux pour prévenir de l'arrivée. L'association aimerait étendre son action sur le Pays Auxois Morvan.

Patrick MOLINOZ remercie l'association pour cette présentation

3) Point d'étape Contrat Local de Santé (CLS)

Le dernier trimestre 2024 a été consacré à la rédaction du contrat local de santé 2024-2029 et de ses 16 fiches actions, en collaboration avec l'ARS. Un large travail de concertation avec les acteurs du territoire a été mené afin de déterminer les actions permettant d'adapter les politiques nationales et régionales de santé aux spécificités de notre territoire. 9 groupes de travail ont permis de définir les priorités de l'Auxois Morvan sur les 3 grands axes que sont la démographie médicale, la prévention et la santé mentale. Ce contrat a reçu un avis favorable du Copil de l'ARS le 20 janvier dernier et a été envoyé pour avis et validation au Conseil Régional et au Conseil Départemental. Nous espérons une signature en mars 2025. Il va être également transmis au CH/CH-HCO, aux 3 CPTS, à la MSA, à la CPAM et à l'Education Nationale, co-signataires.

Le dernier trimestre de 2024 a été marqué par les actions suivantes :

- Des packs ont été distribués aux internes par la CPTS AM qui a sollicité le Pays pour obtenir des outils de promotion du territoire accompagnant des packs (entrées au Muséoparc, Anis de Flavigny, biscuits « bon vivant », entrées piscine de Montbard...)
- Le CLS a tenu un stand sur le forum octobre rose à Venarey-Les Laumes, organisé par la CPTS AM.
- Lors de la conférence des maires du PETR, le CLS a présenté ses actions et a invité la FREDON et le DAC 21 pour la présentation de leurs missions aux élus.
- Une formation « compétences psychosociales niveau 1 » animée par Promotion Santé a réuni 16 professionnels des structures sociales des 6 EPCI.
- Rédigé par le CLS, le portrait de territoire, avec les témoignages du Président du Pays et de la Cheffe des urgences du CH de Semur-en-Auxois, a été largement diffusé par l'ARS. Nous avons été invités à le présenter lors des Automnales de l'internat en BFC à Dole.
- Le CLS a été invité au séminaire des territoires éducatifs ruraux à Saulieu, pour présenter devant plus d'une centaine de professionnels de l'Education Nationale, sa mission et les actions probantes financées par l'ARS pouvant être menées avec l'Education Nationale.
- Le CLS a présenté ses missions au collège de Semur-en-Auxois (Principal, CPE, Infirmière) qui s'est montré fortement intéressé par la mise en place d'actions conjointes.
- Un nutri'times a été animé par Promotion Santé auprès des agents de la CCTA. Lors de 3 temps de 2h, les agents des cantines ont pu être formés et accompagnés pour réaliser des actions d'éducation nutritionnelle.
- Un « jardin des émotions » a eu lieu au centre de loisirs d'Epoisses avec 2 séances d'1h avec les parents et 6 séances de 30 mn avec les enfants. Renforcer les compétences psychosociales (CPS) du jeune enfant de 3 à 6 ans contribue à son bon développement et facilite son passage à l'âge adulte.

- Une formation « Premiers Secours en Santé Mentale » module jeunes animée par l'UNAFAM a réuni, pendant 2 jours, 12 professionnels de l'enfance des 6 EPCI (enseignants collège, MJC, AESH, périscolaires etc). Le programme PSSM permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.
- Le CLS a été convié par le centre social de Montbard aux réunions de travail, notamment avec le SDIS, la Croix rouge, la Gendarmerie, pour présenter le dispositif des « boîtes rouges » et finaliser les informations essentielles qui se trouveront dans la boîte.
- Les centres sociaux et périscolaires des 6 EPCI ont été conviés sur une matinée par le CLS pour faire un bilan des actions 2024 et envisager la programmation 2025. 9 organismes de prévention financés principalement par l'ARS sont venus présenter les différents ateliers qui pourraient être déployés gratuitement sur le territoire. Les centres sociaux et périscolaires doivent envoyer leurs demandes au CLS avant le 20 février au CLS, qui veillera à équilibrer les actions sur le territoire et à trouver les financements auprès de l'ARS (comité RRAPPS).
- Le groupe de travail « démographie médicale », réunissant pour la 4^e fois des représentants de l'Ordre, des Centres Hospitaliers, des CPTS et des MSP, ainsi que des élus, a travaillé sur l'ébauche d'une plaquette d'attractivité à destination des étudiants en santé.
- La MSP d'Arnay-Liernais venant d'adhérer à la CPTS Sud Côte-d'Or, le CLS a rencontré sa coordinatrice pour envisager des actions conjointes.

Au programme du premier trimestre 2025 :

- Les boîtes rouges vont être déployées sur l'ensemble du territoire après le lancement de la commune de Montbard en février.
- Une formation PSSM module standard sera animée gratuitement par le CLS Seine et Tille.
- La programmation des actions tout public, financées via les CPOM ARS, devra être finalisée. Il est envisagé, à ce stade, un nutri'times sur Arnay/Saulieu et une formation CPS pour les directeurs périscolaires de la CCTA.
- Pour prévenir les chutes des seniors à domicile, Soliha, après Montbard en 2024, interviendra à Arnay-le-Duc.
- Le CLS mettra l'accent sur l'intensification de ses partenariats avec l'Education Nationale, pour mettre en place 1 « jardin des émotions » et 1 « jeux de sons jeux de signes ». Les écoles de Montbard et d'Ouche et Montagne se sont d'ores et déjà montrées intéressées.
- Le CLS a mis en lien Framatome et l'association des diabétiques 21 pour une action de prévention du diabète auprès des salariés.
- Le CLS fait le lien avec l'ARS et l'EPCI d'Arnay-le-Duc et la commune de Venarey-Les Laumes, dans le cadre de l'AMI « 4 000 MSP », pour la recherche de subventions pour la création et l'agrandissement de leur MSP.
- Des réunions de travail devront être mises en place pour une co-construction des Assises de la Santé avec les CH, les CPTS et les élus.

Le CLS recherche 2 élus par EPCI, motivés et intéressés par la problématique santé, pour faire partie du Comité de pilotage du CLS, qui se réunira une fois par an avec les instances signataires (ARS, Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfet, Éducation Nationale, MSA, CPAM, CH, CPTS) pour réaliser le suivi des actions du CLS. Une délibération en ce sens est inscrite à l'ordre du jour de ce comité syndical.

Patrick MOLINOZ indique que les actions sur 2025, se sont multipliées, et que cela démontre l'intérêt des collectivités pour la santé sur le territoire. Il existe une architecture d'organisations avec laquelle on doit composer. On va chercher 2 élus par COM COM pour faire partie du Comité de Pilotage du CLS : les présidents de communautés de communes comme membres de droit, et ils verront en interne qui ils choisissent en numéro 2. Le CLS reste un bon outil et un lieu d'échange privilégié pour les élus. Il permet un partage d'informations essentiel, notamment sur la question de l'attractivité des professionnels de santé sur le territoire.

4) Point d'étape Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan

Pour rappel, le Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan a été labellisé de niveau 1 en juin 2021 « PAT émergent », pour une durée de trois ans non renouvelable. La poursuite vers un PAT de niveau 2 a été actée au COPIL du 13 décembre 2023, et la demande de labellisation a été déposée auprès de la DRAAF en février 2024. Cette labellisation a été validée le 24 mai 2024.

Les PAT de niveau 2 correspondent aux projets dont l'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotés par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés.

En juillet 2024, dans le cadre de la planification écologique, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lance un nouvel appel à candidatures « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux ». Ce dispositif, géré par les DRAAF et qui permet de soutenir le passage des PAT en phase opérationnelle vise à « soutenir les projets alimentaires territoriaux qui permettent de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation contribuant à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques, et de santé du territoire ».

Cette phase permet de concrétiser le plan d'actions et la gouvernance du PAT, dans le respect des critères de reconnaissance renforcés détaillés dans l'instruction technique qui précise les nouvelles modalités de reconnaissance officielle des PAT et s'inscrit dans les orientations de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC).

5 prérequis sont indiqués :

- Portage du projet
- Démarche collective et concertée, avec engagement des acteurs du territoire et/ou partenaires
- Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA
- Coopération inter-PAT
- Suivi systémique des actions et des partenariats

4 critères sont attendus :

- Diagnostic partagé : données et analyses sur la production agricole, données sociales (en particulier relatives à la précarité alimentaire), économiques, données relatives à l'environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé, données relatives à l'environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé,
- Mise en œuvre d'actions opérationnelles
- Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents
- Dispositif d'évaluation de l'impact du projet : dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue.

Pour re-définir et mettre en œuvre ce PAT de niveau 2, il est important d'avoir une mobilisation forte, de constituer de nouveaux groupes de travail et d'instaurer une gouvernance sur la durée. C'est la raison pour laquelle les services du Pays se rapprocheront prochainement des communes du territoire afin d'identifier, par communauté de communes, les personnes souhaitant participer aux travaux et actions à engager dans le cadre du PAT. A noter également qu'à l'occasion des « journées Pays », organisées depuis plusieurs années afin d'apporter de l'information concrète (marchés publics, subventions publics...), un temps spécifique de présentation du PAT et de sensibilisation sur les enjeux pour le développement du territoire sera proposé cette année lors de la session de printemps.

Patrick MOLINOZ indique que, comme pour le CLS, la mobilisation des élus sur le PAT et les questions d'alimentation est essentielle.

5) Usages numériques : cyber sécurité (retour d'expérience)

Dans le prolongement des « Journées Pays » organisées en 2024 par le PETR, la Mission numérique a été sollicitée pour intervenir sur un piratage de messagerie électronique auprès d'une collectivité du territoire. Dans le cadre de son intervention et après examen de la messagerie et des failles de sécurité ayant entraîné le piratage, Alexandre GARDAVOT a émis ses préconisations.

La victime a notamment été redirigée vers le CSIRT afin d'identifier un prestataire labellisé en capacité d'intervenir sur un incident cyber. Ce prestataire a fourni les outils permettant de sécuriser l'informatique de la victime.

En accord avec la victime, la Mission numérique a rédigé un retour d'expérience pour promouvoir les bonnes pratiques et les recommandations de sécurité liées à ce type d'attaque. Ce document, distribué durant le Comité syndical, sera également adressé par courriel aux communes et EPCI du territoire. Il est également disponible en téléchargement sur le site web du Pays, dans la section « Numérique > Cybersécurité ».

Patrick MOLINOZ précise qu'il est en effet compliqué de faire prendre conscience qu'il y a un enjeu très important avec la cybersécurité, même pour les petites communes. L'essentiel des failles sont liées à des problèmes de comportements humains (mots de passe, clic sur des liens douteux). Si on ne peut plus faire d'état civil par exemple cela peut vite devenir compliqué. Aujourd'hui il est prévu que toutes les communautés de communes seront soumises aux classements : importante ou essentielle. Les communes de moins de 30 000 ne seront pas concernées. Ce qui est demandé est très complexe. Il faut cartographier l'ensemble des outils numériques, ordi, switch, objets connectés. Avec l'augmentation des cyberattaques, on peut être à bas très rapidement. On doit augmenter notre acculturation. Patrick MOLINOZ remercie Alexandre GARDAVOT pour son action en ce domaine.

6) Brochure d'appel « L'Auxois Morvan, vivez infiniment Bourgogne ! »

Pour rappel, le Pays a répondu à l'appel à candidature de la Région pour la réalisation d'un guide pour séduire, convaincre et rassurer les candidats à l'installation : « Ma vie en Bourgogne Franche-Comté ». Cette brochure de 32 pages, dont 20 dédiées pleinement aux communautés de communes et au Pays, financée par la Région, a été construite avec le territoire.

5 communautés de communes du Pays ont fait le choix d'y apparaître. Le guide comprend le témoignage fort d'un ambassadeur du territoire, des infos essentielles pour s'installer, pour travailler, se former, étudier, s'implanter, entreprendre, découvrir, s'évader, se divertir... La Région propose un premier tirage de 200 exemplaires qui seront prochainement remis au territoire, et se réserve pour sa part plusieurs exemplaires qu'elle valorisera à l'occasion de sa participation à différents événements ou salons (par exemple le salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) qui se déroule chaque année à Paris).

La brochure étant finalisée, nous venons de récupérer les fichiers sources et les droits sur la maquette, ce qui permettra de pouvoir modifier le guide si besoin et surtout de faire de nouveaux tirages. Un lien pour la publication numérique de la brochure sera prochainement adressé aux communautés de communes, aux communes et à différents acteurs du territoire (Offices de tourisme, clubs d'entrepreneurs...).

Patrick MOLINOZ rappelle que la brochure a été transmise au formati dématérialisé et qu'elle sera prochainement adressée sous forme papier.

7) Point sur les contractualisations en cours

Il est rappelé que les services du Pays se tiennent également à la disposition des collectivités du territoire pour apporter leur expertise et leur accompagnement technique. Ainsi, pour l'année 2024, ce sont **près de 50 porteurs de projets et près de 60 projets** qui ont été accompagnés par les services du Pays, notamment afin d'optimiser la mobilisation des crédits publics.

« Territoires en Action » (Contrat de territoire) :

Une enveloppe de **2 467 714 €** a été allouée par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale dans le cadre du contrat « Territoires en Action ». La convention a été signée le 28 novembre 2023. À ce jour, **15 projets éligibles ont été (pré)-identifiés, dont 5 ont été programmés**. Certains sont en cours de maturation, d'autres déjà en cours d'accompagnement par l'équipe du Pays.

Axe 1 : Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique : 750 000 €

Nom du porteur	Projet	Subvention prévisionnelle	Reste à programmer	Stade d'avancement	
				Action pays	Date vote subvention Région
Enveloppe allouée sur la maquette			750 000,00 €		
Communauté de communes Ouche et Montagne					
Commune de Fleurey-sur-Ouche	Aménagement qualitatif de la grande rue	80 000,00 €	670 000,00 €	Programmé	17/10/2024
Commune de Mâlain	Aménagement qualitatif de la grande rue	80 000,00 €	590 000,00 €	Contact pris avec le porteur	
Communauté de communes des Terres d'Auxois					
Commune d'Epoisses	Aménagement de la place du champ de foire	80 000,00 €	510 000,00 €	Programmé	
Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine					
Commune	Aménagement de la	80 000,00 €	430 000,00 €	En cours	

de Pouillenay	grande rue et de l'espace public			d'accompagnement	
Commune de Bussy-le-Grand	Aménagement qualitatif de la rue principale	80 000,00 €	350 000,00 €	Contact pris avec le porteur	
Communauté de communes du Montbardois					
Commune de Montbard	Re-végétalisation de la cour d'école	80 000,00 €	270 000,00 €	Contact pris avec le porteur	

Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population : 1 233 857 €

Nom du porteur	Projet	Subvention prévisionnelle	Reste à programmer	Stade d'avancement	Nom du porteur
				Action pays	Date vote subvention Région
Enveloppe allouée sur la maquette			1 233 857,00 €		
Communauté de communes Ouche et Montagne					
Commune de Sombernon	Réhabilitation de la maison du Pourpris pour créer un tiers-lieux culturel	165 000,00 €	1 068 857,00 €	Programmé	31/05/2024
Communauté de communes des Terres d'Auxois					
CC Terres d'Auxois	Réhabilitation de l'ancien tribunal pour y mettre l'école de musique	200 000,00 €	868 857,00 €	Programmé	27/09/2024
CC Terres d'Auxois	Réhabilitation et extension de la restauration scolaire à Précy-sous-Thil	200 000,00 €	668 857,00 €	En cours d'accompagnement	
CC Terres d'Auxois	Pôle enfance à Epoisses	200 000,00 €	468 857,00 €	En cours d'accompagnement	
Commune de Missercy	Création d'un multi-services	200 000,00 €		Abandonné sur TEA	
SESAM	Maison de l'eau et de la biodiversité	169 527,00 €		Refusé par la Région	
Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine					
Commune de Venarey-Les Laumes	Réhabilitation énergétique de l'école De bussy	200 000,00 €	268 857,00 €	En cours d'accompagnement	
Commune d'Alise Sainte Reine	Réhabilitation de la maison Jouard	200 000,00 €		Contact pris avec le porteur	
Communauté de communes de Saulieu					
Commune de Saulieu	Création d'un Tiers lieux culturel à l'espace Sallier	200 000,00 €		Contact pris avec le porteur : projet reporté à 2026 au mieux	

Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous : 50 000,00 €

Nom du porteur	Projet	Subvention prévisionnelle	Reste à programmer	Stade d'avancement	Nom du porteur
				Action pays	Date vote subvention Région
Enveloppe allouée sur la maquette			50 000,00 €		
Communauté de communes du Pays Arnay Liernais					
Communauté de communes Arnay-Liernais	Création d'une maison de santé	200 000,00 €	- 150 000,00 €	En cours d'accompagnement (à voir si DCE prêt fin 2025)	

Axe 4 : Favoriser les mobilités actives du quotidien : 87 085,60 €

Pas de projets éligibles identifiés. Nous avons été contactés par le Parc de l'Auxois et l'Abbaye de Fontenay sur la création de bornes de recharges électriques, mais les structures privées ne sont pas éligibles à TEA.

Patrick MOLINOZ : souhait de donner des exemples de ce qui est possible

Axe 5 : Tourisme Patrimoine : 100 000 €

Nom du porteur	Projet	Subvention prévisionnelle	Reste à programmer	Stade d'avancement	Nom du porteur
				Action pays	Date vote subvention Région
Enveloppe allouée sur la maquette			100 000,00 €		
Communauté de communes d'Ouche et Montagne					
Commune de Sainte Marie sur Ouche	Réaménagement du site de Pré-de-bain	61 561,00 €	38 439,00 €	Programmé	
Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine					
Commune de Pouillenay	Aménagement touristique sur la place Pion	200 000,00 €	- 161 561,00 €	Accompagnement en cours	

Enveloppe non affectée: 246 771,40 €

Point maquette financière Contrat de territoire :

Pour mémoire, lors de la négociation du contrat, il avait été demandé au territoire de flécher les crédits alloués en fonction de deux impératifs : au moins 30 % de l'enveloppe sur l'axe 1 (accompagnement des transitions) et au maximum 50 % sur l'axe 2 (services à la population). Compte tenu de cette répartition initiale et au vu des projets identifiés et susceptibles d'être accompagnés, la maquette financière se répartirait comme suit :

	Montant maquette financière	Montants programmés	Montants identifiés (dont programmés)	Reste à programmer
Axe 1 : Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	750 000,00 €	80 000,00 €	480 000,00 €	270 000,00 €
Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	1 233 857,00 €	365 000,00 €	965 000,00 €	268 857,00 €
Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous	50 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	-150 000,00 €
Axe 4 : Favoriser les mobilités du quotidien	87 085,60 €	0,00 €	0,00 €	87 085,60 €
Axe 5 (proposé par le territoire) : Patrimoine, Tourisme	100 000,00 €	0,00 €	261 561,00 €	-161 561,00 €
Enveloppe non affectée	246 771,40 €			246 771,40 €
TOTAL	2 467 714,00 €	445 000,00 €	1 906 561,00 €	561 153,00€

Il convient de rappeler également que la répartition financière par axe d'intervention est fixe, jusqu'en 2026 et que la date limite de dépôt des demandes de subvention (**stade DCE**) est fixée au **31 décembre 2025**.

Un avenant au contrat pourra être envisagé en 2026, à l'issue du renouvellement des exécutifs municipaux et communautaires. Les dossiers qui seront présentés lors de cette 2ème phase devront être déposés sur la plateforme avant le **31 août 2028**. Cet avenant pourra potentiellement porter sur la mise à jour des fiches par axe d'intervention et la mise à jour de la maquette financière. Des discussions auront lieu au second semestre 2025 avec la Région afin de voir sur quoi portera cet avenant.

Enfin, il est à noter que le dépôt des dossiers se fait « au fil de l'eau » et que le tableau de programmation peut être modifié, tant pour retirer des projets que pour en ajouter.

FEDER Rural :

En parallèle du contrat de territoire « Territoires en Action », le Pays a candidaté pour rendre l'ensemble du territoire éligible au FEDER Rural. Il n'y a pas d'enveloppe territorialisée, mais **33M € sont alloués à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté**, et seront programmés en fonction du dépôt des dossiers de demande sous la plateforme « Synergie » (« premier arrivé, premier servi »), sous réserve de leur éligibilité et de leur sélection. L'instruction des dossiers se fait par la Région, Direction Europe et Rayonnement International, mais le projet doit être cohérent avec la stratégie territoriale : un avis du Pays doit donc être sollicité par le porteur de projet.

Au 28/11/2024, 6 dossiers ont été programmés sur l'enveloppe globale du FEDER Rural au niveau régional pour un montant de 1 131 080,23 €, dont, pour notre territoire.

Dossiers programmés :

- Abbaye de Fontenay : Rénovation du pigeonnier (151 345,66 €)

Sont en cours d'instruction ou vont être instruit d'ici l'été (déposés sur la plateforme) :

- Commune de Flavigny-sur-Ozerain : réhabilitation de l'église Saint Genest (246 000 €)
- Communauté de communes des Terres d'Auxois : Réhabilitation de l'ancien tribunal de Semur-en-Auxois pour relocaliser l'école de musique

Sont en cours de dépôt par les porteurs de projets :

- Le Bahut : Création d'un espace intergénérationnel dans l'ancien lycée à Semur-en-Auxois
- Commune de Semur-en-Auxois : réhabilitation de la collégiale de Semur-en-Auxois (demande 1 000 000 €)
- Parc de l'Auxois : réhabilitation d'un bâtiment pour faire un espace pédagogique
- Parc de l'Auxois : Rénovation de la piscine et création d'une aire de jeux pour enfants

Doivent être recontactées pour vérifier l'état d'avancement de leur projet :

- Commune de Sainte-Colombe-en-Auxois : Création d'un Tiers-lieux dans les écuries du château
- Commune de Saulieu : Restauration de l'église Saint-Saturnin
- Commune d'Alise Sainte-Reine : Rénovation de la Chapelle Sainte-Anne

Projets accompagnés mais qui peuvent ne plus rentrer dans les délais :

- Commune de Saulieu : Espace culturel Sallier
- Communauté de communes des Terres d'Auxois : Construction d'un multi-accueil à Semur-en-Auxois

Il est à noter que sur les 33 M€ prévus sur le FEDER Rural, à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté, **près de 2M€ sont « fléchés » sur notre territoire**, avec les projets en cours de réalisation.

31 territoires ont rendu éligibles leur territoire. La moyenne par territoire est donc de 1 064 500 €.

Nous sommes situés au-dessus de la moyenne régionale par territoire, et sommes nous particulièrement actifs sur le FEDER Rural. Des points réguliers sont faits entre l'équipe technique du Pays et le service instructeur du FEDER Rural.

Patrick MOLINOZ propose de passer à la suite de l'ordre du jour.

II. Délibérations

1) n° 2025-01 : Composition comité de pilotage Contrat Local de Santé 2025 -2029

Ce projet de délibération tend à se prononcer sur la désignation de représentants des communautés de communes du PETR au Comité de pilotage du Contrat Local de Santé, à raison de 2 membres par communauté de communes (président(e) de droit + un suppléant).

Le comité syndical du PETR, à l'occasion de sa session du 20 décembre 2024, a approuvé le Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2029 rédigé en concertation avec l'Agence Régionale de Santé, les structures médicales et sociales et plus largement l'ensemble des acteurs du domaine sanitaire et social du territoire. Il fait suite à un premier contrat signé en 2017. En appui de son contrat socle, 16 fiches actions ont été rédigées autour de 3 axes stratégiques : la démographie médicale, la prévention, la santé mentale.

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le CLS permet de structurer la politique de santé en Auxois Morvan en développant des actions innovantes, en finançant des projets, en renforçant le lien ville-hôpital et les partenariats entre les structures sanitaires, sociales et médico-sociales. Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec l'ARS, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations des 6 EPCI.

Afin de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions, il convient de désigner les membres élus du Comité de Pilotage (Copil) qui se réunira 1 fois par an. Le Copil est composé des signataires institutionnels du CLS. Toutefois, afin d'assurer une parfaite représentativité, il est proposé d'y ajouter a minima 2 représentants élus par Communauté de communes du PETR, à savoir le ou la présidente de l'EPCI ainsi que des élus volontaires.

Il est proposé aux présidents des communautés de communes de faire un appel à candidatures auprès des élus de leur territoire, et de transmettre les élus qui seraient intéressés pour participer. La liste sera complétée ultérieurement.

Sont désignés comme membres du comité de pilotage du Contrat Local de Santé :

Communauté de communes du Montbardois	• Monsieur Alain BECARD
Communauté de communes Ouche et Montagne	• Monsieur Patrick SEGUIN
Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine	• Monsieur Patrick MOLINOZ
Communauté de communes du Pays d'Arnay-Liernais	• Monsieur Patrice DORMENIL
Communauté de communes Saulieu Morvan	• Madame Maryse BOLLENGIER
Communauté de communes des Terres d'Auxois	• Monsieur Jean-Michel PÉTRÉAU

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

1) Désigne comme membres du Comité de pilotage du Contrat Local de Santé :

- Pour la CC du Montbardois : M. Alain BECARD
- Pour la CC Ouche et Montagne : M. Patrick SEGUIN
- Pour la CC du Pays d'Alésia et de la Seine : M. Patrick MOLINOZ
- Pour la CC du Pays d'Arnay Liernais : M. Patrice DORMENIL
- Pour la CC Saulieu Morvan : Mme Maryse BOLLENGIER
- Pour la CC Terres d'Auxois : M. Jean-Michel PETREAU

2) Sollicite les présidents des communautés de communes pour lancer un appel à manifestation auprès de leurs élus pour compléter ce comité de pilotage

2) n° 2025-02 : Charte informatique du Pays Auxois Morvan

Au regard du respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), toutes les administrations doivent mettre en place une charte informatique pour prévenir les risques encourus dans le cas du non-respect de ces règles et des obligations liées au RGPD Charte informatique. Ce projet de délibération tend ainsi à se mettre en conformité avec cette réglementation en adoptant une charte informatique pour le PETR.

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 03 décembre 2024 ;

Considérant :

Que le le PETR du Pays Auxois Morvan fournit un système d'information nécessaire à l'exercice de ses missions et qu'il met ainsi à disposition de ses agents plusieurs outils informatiques.

Que l'essor des technologies, de l'innovation, a fait évoluer les usages, les modalités de travail et les types d'outils mis à la disposition des agents et que ceci rend nécessaire la détermination d'une politique claire en matière de sécurité des systèmes d'information.

Que, au regard du respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), toutes les administrations doivent mettre en place une charte informatique pour prévenir les risques encourus dans le cas du non-respect de ces règles et des obligations liées au RGPD.

Que la présente Charte informatique du PETR du Pays Auxois Morvan, en annexe de la délibération, définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques du PETR du Pays Auxois Morvan. Elle a également pour objet de sensibiliser les utilisateurs aux risques liés à l'utilisation de ces ressources en termes d'intégrité et de confidentialité des informations traitées. Ces risques imposent le respect de certaines règles de sécurité et de bonne conduite. L'imprudence, la négligence ou la malveillance d'un utilisateur peuvent en effet avoir des conséquences graves de nature à engager sa responsabilité civile et/ou pénale ainsi que celle de l'établissement. Elle donne un cadre pour définir un comportement responsable et un bon fonctionnement pour tous, en décrivant tous les moyens nécessaires pour contrôler et assurer la protection des personnes et du PETR du Pays Auxois Morvan, en fonction des risques encourus par l'agent et l'employeur, ainsi que les contraintes légales.

Que la présente charte, recueil de règles législatives, réglementaires, de déontologie et de sécurité a pour objet :

- De définir l'ensemble des bonnes pratiques d'utilisation des ressources informatiques et de communication,
- De préserver l'intérêt de chacun et l'intérêt général,
- De préserver un environnement de travail professionnel,
- De garantir l'intégrité du système informatique,
- De protéger les informations qui sont la propriété du PETR du Pays Auxois Morvan
- De limiter les risques de recherche de responsabilités pénales et civiles de chacun.
- Que la charte s'impose aux personnels du PETR du Pays Auxois Morvan, toutes catégories confondues. Cette charte et ses principes associés s'imposent également aux prestataires et services extérieurs utilisateurs ou ayant simplement accès aux technologies du PETR du Pays Auxois Morvan

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

- 1) Approuve la Charte informatique du PETR du Pays Auxois Morvan et l'ensemble de ses dispositions.
- 2) Prend acte de son application à l'ensemble du personnel du PETR du Pays Auxois Morvan.
- 3) Autorise Monsieur le Président à signer tout acte permettant l'application et l'exécution de la Charte informatique.

Patrick MOLINOZ indique qu'il serait intéressant lors d'un prochain comité, qu'Alexandre GARDAVOT fasse une présentation des principaux axes de cette charte.

3) n° 2025-03 : Demande de subvention LEADER – Animation Accueil 2024-2025

Ce projet de délibération tend à se prononcer sur une demande de subvention au titre du Programme LEADER pour le financement du poste d'animation accueil 2024-2025.

Le Pays Auxois Morvan a été retenu à l'appel à manifestation de la Région Bourgogne Franche-Comté afin de proposer une politique d'accueil en lien avec la démarche régionale d'attractivité.

Afin de mener à bien cette mission, un contrat de projet a été recruté. Il est chargé d'accompagner les possibles candidats à l'installation, amis également de mettre en place un réseau des acteurs de l'accueil.

Afin de mener à bien cette mission, 1 ETP sont dédiés à l'animation Accueil Attractivité du territoire.

Cet agent a été recruté le 01/11/2024. La présente demande de subvention porte donc sur la période allant du 01/11/2024 au 31/12/2025.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Frais salariaux	48 198,08 €	LEADER	80,00 %	44 342,23 €
Coûts indirects	7 229,71 €	Contrepartie Régionale Associée - CRBFC	20,00 %	11 085,56 €
Total	55 427,79 €	Total	100 %	55 427,79 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale associée au programme LEADER du Pays Auxois Morvan
- 5) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 6) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 7) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

4) n° 2025-04 : Demande de subvention LEADER – Animation PAT 2025

Ce projet de délibération tend à se prononcer sur une demande de subvention au titre du Programme LEADER pour le financement du poste PAT 2025.

Le Pays Auxois Morvan a été labellisé Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 en mars 2024.

Une animation a été mise en place dès 2019, afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet alimentaire territorial.

Pour l'année 2025, le Pays a décidé d'accentuer son travail autour de l'alimentation de proximité, en lien avec le contrat local de santé, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions autour de la prévention-nutrition, et d'éducation et de sensibilisation aux productions locales.

Afin de mener à bien cette mission, 1,35 ETP sont dédiés à l'animation du Pat de l'Auxois Morvan pour l'année 2025, répartis comme suit :

* Chargée de mission PAT : 1 ETP (soit 1607 heures)

* Directeur : 0,35 ETP en charge de la coordination et de la mise en œuvre stratégique des actions (soit 563 heures sur l'année 2024).

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Frais salariaux	70 000,00 €	LEADER	80,00 %	64 400,00€
Coûts indirects	10 500,00 €	Contrepartie Régionale Associée - CRBFC	20,00 %	16 100,00 €
Total	80 500,00 €	Total	100 %	80 500,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale associée au programme LEADER du Pays Auxois Morvan
- 5) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 6) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 7) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

5) n° 2025-05 : Demande de subvention ingénierie LEADER 2025 – Programme 2023-2027

Ce projet de délibération tend à se prononcer sur une demande de subvention au titre du Programme LEADER pour le financement de l'ingénierie LEADER 2025.

Depuis le 22 août 2023, le Pays Auxois Morvan a conventionné avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, afin de porter un programme européen LEADER pour la période 2023-2027.

Une ingénierie est nécessaire afin de mettre en œuvre le programme, et de commencer à accompagner les porteurs de projets dans le dépôt de leur demande d'aide.

Pour ce faire, pour l'année 2024, l'animation du programme LEADER 2023-2027 sera répartie comme suit :

* Chargée de mission LEADER : 0,93 ETP en charge de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement pour le programme LEADER 2023-2027 (soit 1500 heures)

* Gestionnaire LEADER : 0,87 ETP en charge de la gestion administrative des dossiers LEADER (soit 1 400 heures).

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Frais salariaux	90 408,86 €	LEADER	80,00 %	85 237,47 €
Coûts indirects	13 561,33 €			
Forfait frais de déplacement	2 576,65 €	Autofinancement	20,00 %	21 309,37 €
Total	106 546,84 €	Total	100 %	106 546,84 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Valide le projet et le plan de financement ;
- 2) Autorise Madame la Vice-Présidente en charge des fonds européens à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 du Pays Auxois Morvan pour le financement de l'ingénierie dédiée ;
- 3) Autorise l'autofinancement à appeler des fonds européens FEADER ;
- 4) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 5) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 6) Autorise Madame la Vice-Présidente en charge des fonds européens à signer tous les documents relatifs à cette demande.

6) n° 2025-06 : Tableau des effectifs 2025

Ce projet de délibération tend à se prononcer, comme chaque année, sur le tableau des effectifs du PETR.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Considérant que la délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,

- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants).

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois permanents suivant :

Grades Agents titulaires	Missions	Catégorie	Effectifs	État
Attaché principal	Directeur Général des Services	A	1	Pourvu à temps plein 35H
Rédacteur principal 1ère classe	Chargée de mission et animation programme LEADER	B	1	Pourvu à temps plein 35H
Adjoint technique territorial	Chargé de mission Usages du numérique	C	1	Pourvu à temps plein 35H
TOTAL			3	

Sur grades Agents non titulaires	Missions	Catégorie	Conditions d'emploi	Effectifs	Etat
Attaché territorial	Chargé(e) de mission « Économie et Projet Alimentaire Territorial »	A	CDD - grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps plein 35H
Attaché de conservation du patrimoine	Animatrice/eur Pays d'art et d'histoire	A	CDD- grade des attachés de conservation du patrimoine	1	Pourvu à temps plein 35H
Attaché de conservation du patrimoine	Animatrice/eur adjoint(e) Pays d'art et d'histoire	A	CDD - grade des attachés de conservation du patrimoine	0	Fin de contrat Suppression en cours
Attaché territorial	Gestionnaire Pays et Leader	A	CDD - grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps plein 35H
Attaché territorial	Animatrice/eur Contrat Local de Santé	A	CDD - grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps plein 35H
TOTAL				4	

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois non permanents suivant :

Sur grades Agents non titulaires	Missions	Catégorie	Conditions d'emploi	Effectif	Etat
Attaché territorial	Chargé de mission accueil et attractivité du territoire	A	Contrat de projet - grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps plein 35H

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Adopte le tableau des emplois ainsi proposé ;
- 2) Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal, chapitre 012, charges de personnel.

7) n° 2025-07 Reprise anticipée des résultats

Le Président rappelle que, conformément à l'article L 2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte financier unique. Ainsi, le Comité Syndical peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, procéder à la reprise anticipée des résultats

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisa tions	Section de fonctionnement	616 461,28 €	587 001,53 €	29 459,75 €	50 259,65 €	79 719,40 €
	Section d'investissement	16 992,81 €	21 225,47 €	- 4 232,66 €	64 767,01 €	60 534,35 €
	Budget total	633 454,09 €	608 227,00 €	25 227,09 €	115 026,66 €	140 253,75 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	- 0,00 €	0,00 €	- 0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Président propose de reporter par anticipation ces résultats au Budget Primitif 2025, à savoir :

Résultat reporté en fonctionnement Excédent (002) : 79 719,40 €
Résultat reporté en Investissement Excédent (001) : 60 534,35 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Approuve les résultats présentés
- 2) Charge le Président de procéder à toutes les écritures comptables

8) 2025-08 : Budget Primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu la Délibération 2024-38 du 20 décembre 2024 du Comité Syndical relative au Débat d'Orientations Budgétaires,

Le présent projet de délibération vous présente le budget primitif pour 2025 du PETR du Pays de l'Auxois Morvan. Pour mener à bien l'ensemble des actions prévues au titre de ce budget primitif pour 2025, il vous est proposé les inscriptions budgétaires suivantes :

Au titre du Budget principal :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 684 966,00 €
Recettes : 734 637,40 €

Le budget est présenté en sur-équilibre, pour un montant de 49 671,40 €, correspondant au résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Section d'Investissement :

Dépenses : 64 942,00 €
Recettes : 76 534,35 €

Le budget est présenté en sur-équilibre, pour un montant de 11 592,35 €, pour la section d'investissement.

Pour mémoire, résultat cumulé – reprise anticipée des résultats :

79 719,40 € (excédent antérieur reporté section de fonctionnement)
60 534,35 € (excédent antérieur reporté section d'investissement)

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50 %

Participation des collectivités adhérentes

Compte-tenu de ces différents éléments, et dans le prolongement des orientations budgétaires définies le 22 janvier 2024, il est proposé que la participation par habitant des collectivités adhérentes soit augmentée du taux d'inflation relatif à l'année 2023, et soit fixée à :

	2025	2024
Actions Pays	2,35 €	2,43 €
Actions LEADER	0,78 €	0,70 €
Actions Pays d'Art et d'Histoire	0,80 €	0,70 €
Total BUDGET PAYS	3,93 €	3,83 €

Pour mémoire, l'article 3 du Décret n° 2010-1723 du 30 décembre 2010 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon dispose que : « *Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le chiffre de la population totale est celui auquel il convient de se référer pour l'application des lois et règlements à compter du 1^{er} janvier 2011* ». C'est donc sur la base des chiffres de recensement de l'INSEE au 1^{er} janvier 2025 concernant la population totale de chacune des collectivités que cette participation est calculée.

Il est proposé que la participation par habitant des collectivités adhérentes soit augmentée de 0,10 € pour l'année 2025.

Patrick MOLINOZ précise que ce budget prend en compte les diminutions de subventions résultant de la décision du Conseil Départemental de Côte d'Or de ne plus financer l'ingénierie des Pays, à hauteur de 60 000 €, et de la diminution de la subvention du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté sur l'ingénierie, à hauteur de 5 000 €. Cette proposition de budget reste en cohérence avec les budgets des années précédentes, en poursuivant l'effort sur la diminution des charges de fonctionnement, tout en permettant de maintenir les actions envisagées afin de renforcer l'attractivité du territoire, de valoriser les productions locales et de déployer les actions du Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan, de renforcer l'accès aux soins et de soutenir les actions de prévention dans le domaine de la santé.

Patrick MOLINOZ rappelle que comme indiqué au DOB, il a été demandé à l'équipe du PETR de trouver des pistes d'économies. Afin d'arriver à une présentation qui tienne compte de nos contraintes à tous, et qui nous permette d'exister cette année et l'année prochaine aussi. Dans le pire des cas seules les actions avec la Région, l'Europe, TEA seraient maintenues. L'objectif est que le PETR poursuive ses actions, le PAH également. Dans l'histoire de l'Auxois Morvan, nous sommes modestes dans nos demandes au niveau des cotisations. On a été à 2€ pendant longtemps, ça a ensuite baissé, 17 ans après on est en dessous de la cotisation de l'époque, ajouté à cela l'inflation on est en dessous de ce qu'on avait au départ. Descendre plus bas n'est pas envisageable. La préparation budgétaire nous amène à une augmentation de 0,10 € alors que l'inflation est à 0,07 €. Ce Budget primitif est en diminution par rapport au DOB. Certaines actions ont été abandonnées. En réponse à l'interrogation de Catherine SADON concernant les subventions exceptionnelles, il est rappelé que, à la suite du DOB, il a été décidé de ne maintenir que les strictes subventions en lien avec les événements auquel le Pays participe traditionnellement, notamment via la présence des Productions Auxois Morvan naturellement.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Approuve le budget primitif principal pour 2025, en sur-équilibre à un montant de 684 996 € en dépenses et 734 637,40 € en recettes au titre de la section de fonctionnement, et en sur-équilibre à un montant de 64 942,00 € en dépenses et 76 534,35 € en recettes au titre de la section d'investissement ;
- 2) Valide la participation des Communautés de communes membres du PETR à 3,93 € ;
- 3) Valide l'autorisation de virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50 % par section ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et à exécuter le présent budget.

9) 2025-09 Demande de subvention LEADER – Accompagnement à l'écriture du cahier des charges Restauration collective

Le Pays Auxois Morvan a été labellisé Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 en mars 2024. Une animation a été mise en place dès 2019, afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet alimentaire territorial. Un des enjeux du PAT de l'Auxois Morvan est l'accompagnement des collectivités pour la mise en place ou l'actualisation de leurs marchés de restauration collective. Afin d'accompagner les collectivités, notamment pour introduire des produits locaux dans la restauration collective, et dans le cadre du projet alimentaire territorial, le projet consiste à proposer un accompagnement à l'écriture d'un cahier des charges permettant de respecter à la fois les règles de la commande publique et celles applicables dans le cadre de la loi Egalim.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant HT	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Prestation	10 125 €	LEADER	80,00 %	8 100,00€
		Contrepartie Régionale Associée - CRBFC	20,00 %	2 025,00 €
Total	10 125,00 €	Total	100 %	10 125,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale associée au programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 5) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 6) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 7) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

10) 2025-10 Demande de subvention LEADER – Impression de la brochure « Ma vie en Auxois Morvan BFC - L'Auxois Morvan, vivez infiniment Bourgogne ! »

Le Pays a répondu à l'appel à candidature de la Région pour la réalisation d'un guide pour séduire, convaincre et rassurer les candidats à l'installation : « Ma vie en Bourgogne Franche-Comté ». Cette brochure de 32 pages, dont 20 dédiées pleinement aux communautés de communes et au Pays, financée par la Région, est construite avec le territoire, l'AER et le réseau MASCOT BFC.

5 communautés de communes du Pays ont fait le choix d'y apparaître. Le guide comprend le témoignage fort d'un ambassadeur du territoire, des infos essentielles pour s'installer, pour travailler, se former, étudier, s'implanter, entreprendre, découvrir, s'évader, se divertir... La Région propose un premier tirage de 200 exemplaires qui seront remis au territoire, et se réserve pour sa part plusieurs exemplaires qu'elle valorisera à l'occasion de sa participation à différents événements ou salons (par exemple le salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) qui se déroule chaque année à Paris). A noter que **le territoire récupère également les droits sur la maquette, ce qui permettra de pouvoir modifier le guide si besoin et surtout de faire de nouveaux tirages.**

Dans la mise en œuvre de notre politique d'accueil et d'attractivité, il apparaît important de pouvoir disposer de cet outil de promotion territoriale en plus grand nombre, afin de pouvoir le diffuser très largement. Il est donc proposé de faire imprimer des exemplaires supplémentaires à ceux qui seront livrés par la Région.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant HT	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Impression (base de 5 000 exemplaires)	5 000,00 €	LEADER	80,00 %	4 000,00€
		Contrepartie Régionale Associée - CRBFC	20,00 %	1 000,00 €
Total	5 000,00 €	Total	100 %	5 000,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale associée au programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;

- 5) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 6) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 7) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

11) 2025-11 Demande de subvention LEADER – Actualisation et impression du Laissez-vous conter l'Auxois Morvan

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre politique d'accueil et d'attractivité, et en parallèle avec la démarche régionale d'attractivité territoriale, la démocratisation culturelle de notre territoire et de ses atouts apparaît essentiel afin de faire connaître le territoire et de pouvoir ainsi accueillir de nouveaux habitants. Dans ce cadre, le Pays souhaite notamment s'appuyer sur des outils déjà existants. A ce titre, le Pays d'art et d'histoire a édité en 2010 une brochure intitulée « Laissez-vous conter l'Auxois » (dans la collection consacrée aux anciens chefs lieux de cantons).

Cette brochure permet de faire découvrir le patrimoine de l'Auxois Morvan. Toutefois, il convient de l'actualiser et de la réimprimer.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant HT	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Graphisme	3 750,00 €	LEADER	80,00 %	9 666,66 €
Impression	8 333,33 €	Contrepartie Régionale Associée - CRBFC	20,00 %	2 416,67 €
Total	12 083,33 €	Total	100 %	12 083,33 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale associée au programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 5) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 6) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 7) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

III. Questions diverses

L'ordre jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant proposée, Patrick MOLINOZ remercie les délégués et prononce la clôture de ce comité syndical.

Secrétaire de séance : Laurence PORTE



Patrick MOLINOZ



Président du PETR du Pays de l'Auxois Morvan